# VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2016 Rapporteur : Monsieur Georges-Philippe FONTAINE

N°8

#### ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

#### Soutien au commerce

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son aide financière à six associations de commerçants pour des animations organisées dans les quartiers de la ville en particulier pendant les fêtes de fin d'année 2016.

# 1. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations

Depuis 2011, la ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël. Il est convenu que l'association veille à installer des décorations conformes à la règlementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville. Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €.

#### 2. L'association des commerçants du quartier de Saint Mathieu

Les commerçants des rues René Madec, Laennec, Amiral Ronarc'h, Saint Mathieu, Chapeau Rouge, places Terre au Duc, 118ème s'associent pour organiser des animations de Noël:

- Décoration communes avec achat de sapins et unité de couleur pour les vitrines avec décoration des trottoirs ;
- Animation dans les rues,
- Jeux concours avec chèques cadeaux,
- et campagne de publicité dans la presse

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

### 3. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »

Cette association comprend les rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frout ainsi que la place Alexandre Massé. Elle sollicite une subvention pour l'aider à décorer ces

rues pendant les fêtes (tapis rouges, illuminations, décorations extérieures) ainsi qu'à faire venir des troupes d'animation et des musiciens.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

### 4. L'association « Bienvenue à la gare »

Créée en 2014, elle regroupe environ 40 commerçants de la rue de la Gare et de l'avenue de la Libération. L'association a pour but d'améliorer l'image du quartier qui est une entrée de la ville et de valoriser le savoir-faire de ses commerces, boucherie, pharmacie, taxi, boulangerie... Pour les fêtes, ses membres veulent organiser, entre autre, une fête pour les enfants avec le père Noël en char, des concours d'illuminations de vitrines.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

## 5. L'association des commerçants du quartier Sainte Thérèse

Cette association, créée il y a 3 ans, réunit 15 commerçants des rues Le Déan, Saint Julien et de La Fontaine, pizzeria, poissonnier, coiffeur, pharmacie... Dynamique, elle participe au téléthon et a a organisé cette année à la fin de l'été une grande fête dans les rues qui a attiré 1 00 personnes. Pour mettre en valeur les commerces du quartier, elle va réaliser pour en fin d'année une fête autour de vin chaud et de soupes de potiron.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 €.

# 6. L'association des Vitrines de Quimper

Pour des animations visant la promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville, en particulier pendant les fêtes de fin d'année, l'association des Vitrines sollicite financièrement la ville. Les actions qu'elle souhaite réaliser sont les suivantes :

- Animations musicales et jeux de sonorisation dans la ville,
- Location du petit train,
- Animations dans les halles,
- Spectacles de rues avec fanfares,
- Animations pour les enfants comme la ferme des animaux

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 23 000 €.

\*\*\*

Pour aider ces associations à financer ces animations de la ville de Quimper, après avoir délibéré (12 abstentions ; 37 suffrages exprimés dont 37 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

#### 1 - d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

3 000 € à l'association des commerçants des halles Saint François ;

2 500 € à l'association du Quartier Saint Mathieu;

2 500 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin;

- 2 500 € à l'association « Bienvenue à la gare » ;
- 2 500 € à l'association du quartier Sainte Thérèse ;
- 23 000 € à l'association Les Vitrines de Quimper ;

pour un montant total de 36 000  $\mbox{\ensuremath{\notin}}$  (ligne 94.6574.951 « soutien au commerce»).

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'association des Vitrines de Quimper.